



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
ÎLE-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
de Seine-et-Marne**

Dossier suivi par : LAURENT Jean-Luc

Objet : Dossier papier AU - CONSULTATION PREALABLE

Numéro : CP 077438 24 00001 U7701

Adresse du projet : PLU DE LA COMMUNE DE SAINT
THIBAUT DES VIGNES

Déposé en mairie le : 16/09/2024

Reçu au service le : 16/09/2024

Nature des travaux:

Demandeur :

MAIRIE DE SAINT THIBAUT DES
VIGNES

PLACE DE L'EGLISE

77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES

Arrêt du projet de PLU - OAP N° 4. Avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Cette O.A.P. N°4 interfère avec un Monument Historique (l'église) et ses abords, de plus, l'intention d'aménagement concerne le centre de la commune avec la Mairie et sa place, le château et son parc.

Si le rédigé des objectifs ainsi que le programme prennent bien en compte ces aspects déterminants, le principe d'aménagement ne les reprends pas correctement ; il est donc demandé les modifications suivantes sur ce document :

- pour sa mise en valeur (et non pas pour 'renforcer sa protection'), que l'église apparaisse comme étant en 'articulation' entre la place à réaménager et l'entrée du parc,
- dans ce dispositif, le passage couvert sur pilotis n'est pas opportun car au milieu du dispositif ; entre la Mairie actuelle et l'église, un large accès public est à prévoir,
- l'hémicycle formé par les arbres devant le château (côté sud) doit apparaître comme étant hors de l'emprise constructible,
- symboliser un écran végétal entre le château et le parking,
- faire apparaître que le mur de clôture est conservé, réparé et adapté (accès et percées visuelles).

C'est donc le document graphique (schéma d'aménagement) qui est à modifier et à placer en cohérence sans oublier la légende concernant l'église.

Fait à Fontainebleau

L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Samuel SOURICE

ANNEXE :